Syndic, ASL

Offrir l'opportunité de passer à la fibre

Pourquoi la Fibre ?

Offrez le Très Haut Débit aux résidents de votre copropriété pour qu'ils puissent profiter de tous les avantages de la fibre au quotidien.

- Une vitesse de connexion accrue;
- La possibilité de bénéficier d'un accès à internet permettant de répondre aux usages croissants de tous.
- Une stabilité de connexion à internet de meilleure qualité par rapport au réseau cuivre car elle est moins sensible, par exemple, aux perturbations météorologiques.
- L'utilisation simultanée de plusieurs équipements à partir de sa connexion internet grâce aux débits élevés apportés par la fibre : smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions. • Meilleur confort d'usage pour les jeux en ligne et les nouveaux services de télévision comme la 3D, la Haute Définition ou les services de Vidéo à la Demande (VOD)

Les acteurs

- **Fournisseurs d'Accès Internet :** A la demande d'un syndic, les Fournisseurs d'Accès Internet raccordent l'immeuble à partir des fibres mises en place sur le réseau de Var THD.
- **VAR THD :** Var THD est chargé de planifier et faire réaliser les travaux de raccordement du réseau fibre de votre logement au réseau fibre de Var THD.
- **Le syndic :** Vous contactez Var THD afin de signer une convention d'immeuble et faire raccorder l'immeuble à la fibre optique.
- **Si c'est un lotissement, une ASL*** (assemblée des colotis) a du être constituée lors de la vente des lots pour gérer les parties communes qui ne sont pas dans le domaine public . **L'ASL ce sont les colotis qui décident**. ***(Articles R442-7/R442-8 du code de l'urbanisme)*** . Si le PBO et les réseaux telecom **sont sur ces parties communes** en indivision, c'est **l'ASL qui doit signer la convention** avec Var THD**.** Vous **contactez Var THD** afin de signer une convention d'immeuble/lotissement et faire **raccorder le lotissement** à la fibre optique.

Les démarches pour être raccordé à la fibre

- **1. Inscrivez à l'ordre du jour** de la prochaine assemblée générale le vote du raccordement optique de l'immeuble, lotissement ou copropriété.
- 2. L'assemblé générale **vous autorise à signer une convention d'immeuble.**
- 3. Vous contacter Var THD pour **préparer le raccordement** de votre immeuble ou lotissement.
- 4**. Le raccordement** de votre immeuble/lotissement sera réalisé prochainement.
- 5. Var THD déclare les nouvelles prises fibre de votre logement à l'ARCEP, elles seront commercialisables dans les **3 mois**, une fois que l'ensemble des Fournisseurs d'Accès Internet **aura installé leurs câbles optiques** dans l'immeuble/lotissement
- 6. Tous les habitants de l'immeuble/lotissement peuvent souscrire à une offre fibre chez le fournisseur d'accès internet **de leur choix.**

Testez l' éligibilité de la copropriété ou de l'immeuble

Guide pratique à l'attention des (co)propriétaires, bailleurs, locataires et syndics pour l'installation de la fibre optique dans les immeubles (ARCEP)

Information sur le raccordement : le guide de l'ARCEP

VAR TRÈS HAUT DÉBIT
66 avenue de l'Amiral
Daveluy
83000 TOULON